



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°79/2022 du Conseil communautaire Séance du 11 avril 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 5 avril 2022  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 55  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Sandrine ANGLEZAN, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Corine MARTIN, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Eric AJASSE à Nathalie LACOUSSE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Catherine CHANTRY à Thierry VINCENT, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Bernard DUCROS à Sébastien BAYART, Bernard JULIER à Guy AUBANEL, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Marie-Chantal PIONNIER à Alexandre PISSAS, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER

**Absents/Excusés :** Didier BONNEAUD, Michèle FOND-THURIAL, Fred MAHLER, Maria SEUBE

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE.

## **Objet : Contrat de ville Gard rhodanien – Programmation 2022**

**Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion** urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2015 autorisant Monsieur le Président à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2023,

Considérant les actions initiées par les associations, par la ville et par la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, validé en comité de pilotage du 10 février 2022,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Solidarités du 17 mars 2022,

### **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- ✚ D'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2022 du contrat de ville ci-joint,
- ✚ D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville, et pour la coordination de l'Atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2022,
- ✚ D'accorder les subventions suivantes :
  - 10 000 € pour le projet « épicerie solidaire » de la Maison des Alternatives Solidaires valorisés au titre des actions en faveur des habitants des QPV.
  - 10 000 € à l'association Riposte au titre de l'action Point Ecoute Santé en faveur des habitants des QPV.
  - 2 000 € à l'association Riposte pour des actions de promotion santé au sein des associations locales,
  - 1 000 € à la Mission Locale Jeunes pour les projets spécifiques d'accompagnement des jeunes aux manifestations liées à l'emploi et les métiers en réalité virtuelle et sensibilisation à l'alternance,
  - 1 000 € à Coup de pouce avenir pour le projet d'ateliers d'accompagnement à la réussite du permis de conduire,
  - 500 € pour Les Cerises Bleues pour des ateliers d'insertion emploi QPV Pont-Saint-Esprit,
  - 1 000 € à l'association Bonjours groupe présence 30 pour des chantiers éducatifs à Pont-Saint-Esprit QPV,
  - 1 000 € à l'association Passe Muraille pour des chantiers éducatifs à Bagnols-Sur-Cèze QPV,
  - 500 € à l'association PEPS pour les ateliers mobilités, plateforme mobilité de conseil et d'orientation,

- 5 000 € au Centre de Jeunes du Tricastin organisme de formation en langue française pour ses ateliers d'apprentissage de la langue française concernant les ateliers sociolinguistiques pour adultes du Gard rhodanien,
- 1 000€ à l'association Créa-Conte pour des ateliers de bien être au féminin, une clé pour l'insertion,
- 500 € pour Les Cerises Bleues pour des ateliers de prévention du mieux vivre au féminin,
- 500 € à l'association UFOLEP pour un atelier de formation aux gestes de premiers secours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 avril 2022.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

22 AVR. 2022



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220411-DEL79\_2022-DE